

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 12 avril 2022 à 20H30

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BUISSON Alain, FAUQUEMBERGUE Grégoire, DESMET Christine, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars 2022 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices, au titre de l'année 2022. Le produit attendu est de 148 858 €.

Au vu des éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité, à savoir la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie pour 2022 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.36 % (taux communal 13.38 % inchangé + taux départemental 25.98 %)
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 % inchangé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **2/ Vote du compte administratif 2021**

Daniel PICHON, doyen de l'assemblée, est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT :**

\* **Dépenses** = 159 303.05 €

\* **Recettes** = 251 637.93 €

Résultat de l'année excédentaire de 92 334.88 € avec un résultat excédentaire antérieur de 194 192.03 €, soit un excédent cumulé de 286 526.91 €.

#### INVESTISSEMENT :

\* **Dépenses** = 84 755.45 €

\* **Recettes** = 103 675.63 €

Résultat de l'année excédentaire de 18 920.18 €, avec un résultat antérieur déficitaire de 56 480.55 € soit un déficit cumulé de 37 560.37 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2021.

#### Résultats du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 286 526.91 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 25 649.17 €

**Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 260 877.74 €.**

#### Affectation des résultats du compte administratif 2021

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 286 526.91 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 25 649.17 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 25 649.17 €.

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 260 877.74 €.

#### 3/ Vote du budget primitif 2022

##### FONCTIONNEMENT :

\* **Recettes** : Recettes réelles = 247 862.00 €

Report excédentaire de fonctionnement = 260 877.74 €

**Total = 508 739.74 €**

\* **Dépenses** : **508 739.74 €** avec un virement de 219 000 € en recettes d'investissement.

##### INVESTISSEMENT :

\* **Recettes** : 25 649.17 € + RAR de 11 911.20 € avec un virement de 219 000 € de fonctionnement

Soit un **total de 266 560.37 €**

\* **Dépenses** : 228 500 € + un déficit antérieur de 37 560.37 €

Soit un **total de 266 560.37 €**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2022.

#### **4/ Questions diverses**

- **Travaux fournil** : nouvel artisan maçon trouvé à St Sulpice d'Excideuil – ent. Gourinchas – devis identique à celui d'Adam – recherche maintenant d'un carreleur
- **Suite de la vidéo d'Adrien Dache sur la commune** : suite de la vidéo sur la commune – 1<sup>ère</sup> manifestation de l'année 2022 - la Rando des Fours – cette vidéo se poursuivra lors de chaque manifestation.
- **Adressage** : les panneaux et les mâts ont été reçus – la pose peut débuter – un repérage des emplacements doit être fait et matérialisé par une équipe d'élus – besoin d'une tarière, d'un maçon, d'élus et d'employés communaux pour mener à bien ce chantier.

**La séance est levée à 22h00.**

